

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 257

22 mars 2005

### SOMMAIRE

Aladin Holding S.A., Luxembourg .....	12306	Kenzimmo S.A., Luxembourg .....	12296
Baticlos S.A., Steinfort .....	12310	Lafin S.A., Luxembourg .....	12313
Beaux-Arts S.A., Senningerberg .....	12314	Leygaux Internationale S.A., Luxembourg .....	12296
Capinvest International Holding S.A., Luxembourg .....	12317	Maria-De Holding S.A., Luxembourg .....	12311
Capinvest International Holding S.A., Luxembourg .....	12317	Megalith Natursteine und Handel S.A., Wasserbillig .....	12310
Carlyle (Luxembourg) Participations 7, S.à r.l., Luxembourg .....	12312	Merritt Equitilux S.A., Luxembourg .....	12297
Cobois S.A., Luxembourg .....	12311	Mulder Investment S.A., Luxembourg .....	12299
Cobois S.A., Luxembourg .....	12311	Nouf S.A., Luxembourg .....	12318
Comura S.A., Luxembourg .....	12314	OMI Ortopedico Medical International S.A. Holding, Luxembourg .....	12316
Creabois S.A., Luxembourg .....	12301	Omicron International Services, S.à r.l. ....	12290
(The) Creative Logic S.A., Luxembourg .....	12311	PET Corporation S.A., Luxembourg .....	12310
Crédit Agricole Indosuez Luxembourg S.A., Luxembourg .....	12314	Perseus Shipping S.A., Luxembourg .....	12297
D.L. Partnership Antibes S.A., Senningerberg .....	12292	Perseus Shipping S.A., Luxembourg .....	12299
D.L. Partnership Arcueil S.A., Senningerberg .....	12296	Real Investments S.A., Luxembourg .....	12299
D.L. Partnership Chevry S.A., Senningerberg .....	12302	Real Investments S.A., Luxembourg .....	12302
D.L. Partnership Fontenay Chartreuse S.A., Senningerberg .....	12313	Rekos, S.à r.l., Luxembourg .....	12310
Eucico S.A.H., Luxembourg .....	12308	Rouf S.A., Luxembourg .....	12318
Fiat Finance and Trade Ltd. S.A., Luxembourg .....	12290	S.E.F.D. S.A. ....	12310
Fin. International S.A., Luxembourg .....	12291	Sava, S.à r.l., Luxembourg .....	12317
Fin. International S.A., Luxembourg .....	12292	Sensus Metering Systems (LuxCo 3), S.à r.l., Luxembourg .....	12294
Financière du Mont d'Arbois S.A., Luxembourg .....	12315	Sharon Real Estate S.A., Luxembourg .....	12306
Financière Palmere S.A., Luxembourg .....	12316	SODILU - Société de Distribution Luxembourgeoise S.A., Luxembourg .....	12312
Fineural International S.A., Luxembourg .....	12303	SODILU - Société de Distribution Luxembourgeoise S.A., Luxembourg .....	12314
(De) Gaertner an de Fleurist, S.à r.l., Schiffflange ..	12313	Société Financière de Septembre S.A.H., Luxembourg .....	12315
Gapi-Glass S.A., Differdange .....	12315	Société Holding des Côtes Rouges S.A., Luxembourg .....	12309
Genwest, S.à r.l., Luxembourg .....	12316	Sofinvest S.A., Luxembourg .....	12302
Globexport Rako S.A., Luxembourg .....	12290	Sofinor Holding S.A., Senningerberg .....	12293
Hapax, S.à r.l., Luxembourg .....	12310	Sofinor Holding S.A., Senningerberg .....	12336
HSP Electronics S.A., Luxembourg .....	12310	Souf S.A., Luxembourg .....	12318
Immo Eco S.A., Steinfort .....	12310	Spanienhus, S.à r.l., Luxembourg .....	12293
Immobinvest S.A., Luxembourg .....	12292	Terold, S.à r.l., Luxembourg .....	12316
Inductron Inductive Electronic Components, S.à r.l., Luxembourg .....	12307	Terold, S.à r.l., Luxembourg .....	12316
Infos International S.A., Luxembourg .....	12317	Tex Style, S.à r.l. ....	12290
Interior Rent Luxembourg S.A., Luxembourg .....	12336	(Le) Toit du Monde S.A., Luxembourg .....	12294
Interior Rent Luxembourg S.A., Luxembourg .....	12336	(Le) Toit du Monde S.A., Luxembourg .....	12296
International Trading Finance S.A., Luxembourg ..	12309	Touf S.A., Luxembourg .....	12318
Jet Support Services Europe, S.à r.l., Schiffflange ..	12315	Tradinox S.A. ....	12290
Joco, S.à r.l., Mondorf-les-Bains .....	12299	Wanda S.A., Luxembourg .....	12306
Joco, S.à r.l., Mondorf-les-Bains .....	12300		

**FIAT FINANCE AND TRADE Ltd, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 59.500.

Le conseil d'administration prend acte de la démission de trois administrateurs, Messieurs Florio Giamboni, Marco Casalino et Andrea Faina, et décide de nommer Monsieur Giancarlo Ghione comme membre du conseil d'administration dont le mandat se terminera à la date de terminaison du mandat des administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FIAT FINANCE AND TRADE Ltd*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106717.3/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

**OMICRON INTERNATIONAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 64.920.

**TEX STYLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 59.152.

**TRADINOX S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 38.079.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements du jeudi 20 janvier 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant par un jugement par défaut, a déclaré dissoutes et mises en liquidation judiciaire les sociétés suivantes:

- OMICRON INTERNATIONAL SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-4530 Differdange, 49, avenue Charlotte, de fait inconnue à cette adresse;

- TEX STYLE, S.à r.l., avec siège social à L-4061 Esch-sur-Alzette, 41-43, rue de la Libération, de fait inconnue à cette adresse;

- TRADINOX S.A., avec siège social à L-4830 Rodange, Site du P.E.D., de fait inconnue à cette adresse.

Les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite ont été déclarées applicables.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Nadine Erpelding, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Jean-Louis Frognet, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce avant le 26 janvier 2005.

Ils ordonnent que les scellés seront apposés au siège social de la société et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable.

Ils ordonnent la publication du jugement par extrait au Mémorial, ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt.

L'exécution provisoire des jugements a été ordonnée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me J.-L. Frognet

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07267. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07279. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(009401.2//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

**GLOBEXPORT RAKO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 50.595.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000211.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

**FIN. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. FINANCIERE ERRANI S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 50.612.

L'an deux mille quatre, le seize novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée FINANCIERE ERRANI S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la Section B et le numéro 50.612,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 2 mars 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 14838,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juillet 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 635,

Ladite société a un capital social actuel de EUR 3.083.085,- (trois millions quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-cinq euros) représentée par 4.707 (quatre mille sept cent sept) actions d'une valeur nominale de EUR 655,- (six cent cinquante-cinq euros), chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Sophie Jacquet, employée privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les 4.707 (quatre mille sept cent sept) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société FINANCIERE ERRANI S.A. en FIN. INTERNATIONAL S.A. et modification conséquente de l'article premier des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination FIN. INTERNATIONAL S.A.»

2. Modification du conseil d'administration;

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de changer la dénomination de la société de FINANCIERE ERRANI S.A. en FIN. INTERNATIONAL S.A., et modifie en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination FIN. INTERNATIONAL S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la composition du conseil d'administration qui sera dorénavant composé des 6 (six) personnes suivantes:

1. Monsieur Franco Saviotti, né le 8 juillet 1960, à Faenza (Italie), demeurant professionnellement à I-48018 Faenza (ITALIE), Via G. Oberdan, 42, et ayant comme profession administrateur de sociétés;

2. Monsieur Alessandro Arienti, né le 10 juin 1947 à Bologne (Italie), demeurant professionnellement à I-40123 Bologna (Italie), Via degli Agresti, 6, et ayant comme profession conseiller fiscal;

3. Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967, à Matera (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et ayant comme profession Employé privé;

4. Monsieur Christophe Velle, né le 28 octobre 1974, à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et ayant comme profession Employé privé;

5. Monsieur Claudio Camilli, né le 9 octobre 1935, à Pescara (Italie), demeurant à I-20121 Milano (Italie), Visconti di Nodrone Uberto N.38, ayant comme profession Avocat;

6. Madame Irène Acciani, née le 29 mai 1968, à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et ayant comme profession Employée privée.

Monsieur Franco Saviotti, préqualifié est nommé Président.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2005, statuant sur l'exercice de la société à clôturer le 30 septembre 2005.

*Evaluation - Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 900,-.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, Ch. Velle, S. Jacquet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, vol. 145S, fol. 66, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

J. Delvaux.

(104384.3/208/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**FIN. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.612.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 novembre 2004, actée sous le n° 692 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(104385.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**IMMOBINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.718.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000213.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

---

**D.L. PARTNERSHIP ANTIBES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 76.852.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 1<sup>er</sup> décembre 2004*

- L'Assemblée accepte la démission de M. Herbert William Langford et de Mme Ondine Anna Langford de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat.

Elle décide de leur donner quitus pour l'exercice de leur mandat.

- L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement M. Jean-Claude Lacombe, Paris, et M. Thierry Schmit, Senningerberg.

MM. Jean-Claude Lacombe et Thierry Schmit termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

*Pour D.L. PARTNERSHIP ANTIBES S.A.*

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09272. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(000303.3/032/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

---

**SPANIENHUS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1371 Luxemburg, 7, Val Sainte Croix.

H. R. Luxemburg B 93.043.

 —  
**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendvier, am siebzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Karl Erik Ingvar Jakobsson, Gesellschaftsdirektor, geboren in Ljungby (Schweden), am 1. September 1939, wohnhaft in Ortenbach 2 L, Buzon 39, E-03710 Calpe (Spanien),

hier vertreten durch:

Herrn Ole Sørensen, Angestellter der LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., mit Berufsanschrift in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Calpe (Spanien), am 29. Oktober 2004.

Diese Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte, seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

1.- Dass der oben erwähnte Vollmachtgeber, Herr Ingvar Jakobsson, gemäss eines Anteilabtretungsvertrags vom 21. September 2004, alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft SPANIENHUS, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 11. April 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 517 vom 13. Mai 2003, geworden ist.

2.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) beträgt und eingeteilt ist in hundertfünfundzwanzig (125) voll einbezahlten Anteile mit einem Nennwert von jeweils hundert Euro (100,- EUR).

3.- Dass der Erschienene ausdrücklich beschließt die Gesellschaft mit Wirkung auf den heutigen Tage aufzulösen.

4.- Dass der Erschienene alle Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft übernommen hat, daß alle Verbindlichkeiten beglichen wurden und daß die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, daß er ohnehin persönlich und für sämtliche Verbindlichkeiten der aufgelösten Gesellschaft haftet.

5.- Dass dem alleinigen Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage erteilt wurde.

6.- Dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg aufbewahrt werden.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer der vorgenannten Partei, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: O. Sørensen, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 23. November 2004, Band 889, Blatt 51, Feld 3. – Erhalten 12 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Beles, den 2. Dezember 2004.

J.-J. Wagner.

(104679.3/239/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**SOFINOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 35.986.

 —  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société du 1<sup>er</sup> décembre 2004*

L'Assemblée accepte la démission de M. Paul Albrecht de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2003 et lui donne quitus pour l'exercice de son mandat.

Elle décide de nommer en son remplacement Mlle Geneviève Baue, employée privée, Senningerberg, avec effet au 31 décembre 2003.

Pour SOFINOR HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000301.3/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

**SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 97.413.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention sous seing privé en date du 17 décembre 2004 qu'une part sociale détenue par la société SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 1) S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, a été transférée à la société SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 4) une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg. SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 3) S.à r.l. reconnaît et accepte SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 4) S.à r.l. comme associé à partir du 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 3), S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104393.3/2460/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**LE TOIT DU MONDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 77.528.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LE TOIT DU MONDE S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 9 août 2000, publié au Mémorial C numéro 80 du 2 février 2001.

La Société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 77.528.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié du 28 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 68 du 14 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François Manti, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Angelina Scarcelli, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de trois cent mille euros (300.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à un montant de trois cent trente-deux mille euros (332.000,- EUR) par incorporation au capital social d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de trois cent mille euros (300.000,- EUR) et par l'émission de trois mille (3.000) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions par l'actionnaire, LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, les actionnaires existants ayant renoncé dans la mesure nécessaire à leur droit de souscription préférentiel.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts de la Société en anglais et en français pour lui donner dans les deux versions la teneur suivante:

**Version anglaise:**

«The corporate capital is set at three hundred and thirty-two thousand euro (332,000.- EUR) divided in three thousand three hundred and twenty (3,320) shares, having each a par value of one hundred euro (100.- EUR).»

**Version française:**

«Le capital social est fixé à trois cent trente-deux mille euros (332.000,- EUR) divisé en trois mille trois cent vingt (3.320) actions ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de trois cent mille euros (300.000,- EUR) afin de porter le capital souscrit de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à un montant de trois cent trente-deux mille euros (332.000,- EUR), par l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles supplémentaires, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des trois mille (3.000) actions nouvelles, par l'actionnaire, la société:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

*Souscription - Libération*

Sont ensuite intervenus aux présentes:

- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, prénommé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix;

- Monsieur François Manti, prénommé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix;

agissant en leurs qualités de signataires autorisées avec pouvoir de signature conjointe de la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prénommée.

Lesquels intervenants, agissant ès dites qualités, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, ont déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme dénommée LE TOIT DU MONDE S.A., et ont déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de la société INTERCONSULT, prédésignée, les trois mille (3.000) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les intervenants préqualifiés ont libéré intégralement les trois mille (3.000) actions nouvellement souscrites par le souscripteur susmentionné, au moyen d'un apport à la Société LE TOIT DU MONDE S.A., d'une partie de sa créance certaine, liquide et exigible d'un montant de trois cent mille euros (300.000,- EUR) que la société INTERCONSULT, prédésignée, possède contre la Société LE TOIT DU MONDE S.A.

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport daté du 5 novembre 2004, rédigé par VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen et signé par Monsieur Willem Van Cauter, réviseur d'entreprises, conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le rapport précité, qui sera annexé au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement, aboutit aux conclusions suivantes:

*Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport, apport qui trouve son origine dans l'apport d'une créance liquide et certaine et qui correspond, au moins au nombre de 3.000 actions avec une désignation d'une valeur nominale de 100,00 EUR à émettre.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé en même temps avec lui.

*Troisième résolution*

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, dans les deux versions, anglaise et française, afin de refléter l'augmentation de capital. L'assemblée générale extraordinaire décide de donner dorénavant la teneur suivante au premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la société:

**Version anglaise:**

«The corporate capital is set at three hundred and thirty-two thousand euro (332,000.- EUR) divided in three thousand three hundred and twenty (3,320) shares, having each a par value of one hundred euro (100.- EUR).»

**Version française:**

«Le capital social est fixé à trois cent trente-deux mille euros (332.000,- EUR) divisé en trois mille trois cent vingt (3.320) actions ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Manti, A. Scarcelli, F. Cannizzaro di Belmontino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2004, vol. 889, fol. 52, case 12. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(104871.3/239/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**LE TOIT DU MONDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 77.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(104872.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**KENZIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.258.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000215.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

---

**LEYGAUX INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.771.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000217.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

---

**D.L. PARTNERSHIP ARCUEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 83.164.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 1<sup>er</sup> décembre 2004*

- L'Assemblée accepte la démission de M. Herbert William Langford et de Mme Ondine Anna Langford de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat.

Elle décide de leur donner quitus pour l'exercice de leur mandat.

- L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement M. Jean-Claude Lacombe, Paris, et M. Thierry Schmit, Senningerberg.

MM. Jean-Claude Lacombe et Thierry Schmit termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

*Pour D.L. PARTNERSHIP ARCUEIL S.A.*

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000315.3/032/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

---



**MERRITT EQUITILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.976.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000219.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

**PERSEUS SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 48.609.

In the year two thousand and four, on the third day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PERSEUS SHIPPING S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated under the denomination of E.T.M. NUMBER 11 (LUXEMBOURG) S.A. following a notarial deed, on September 2, 1994, published in the Mémorial C, number 513 of December 9, 1994, and entered into the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 48.609. The articles of incorporation have last been amended by the extraordinary general meeting of the shareholders on March 6, 2001, published in the Mémorial C, number 2 of January 2, 2002.

The meeting was declared open with Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Maître Audrey Scarpa, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

1 Reduction of the corporate capital by an amount of one million one hundred seventy-one thousand two hundred seventy euro and twenty-nine cent (EUR 1,171,270.29) without cancelling existing shares by absorbing part of the incurred losses so as to reduce the current corporate capital from the amount of one million two hundred thirty-three thousand two hundred seventy euro and twenty-nine cent (EUR 1,233,270.29) to the amount of sixty-two thousand euro (EUR 62,000.-).

2 Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the preceding resolution.

Delegation of powers to the board of directors.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed *in varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That it results from the said attendance list that the shareholders representing the whole corporate capital are present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declaring that they waived the convening formalities and have got knowledge of the agenda prior to this meeting, the meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

(iv) The Chairman explains that it results from the annual accounts as at 31 December 2003 approved by the annual general meeting of the shareholders held on May 21, 2004 that as of 31 December 2003, the Company has incurred losses and that it is proposed to absorb part of the losses by an amount of one million one hundred seventy-one thousand two hundred seventy euro and twenty-nine cent (EUR 1,171,270.29).

Then the general meeting took, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to reduce the corporate capital by an amount of one million one hundred seventy-one thousand two hundred seventy euro and twenty-nine cent (EUR 1,171,270.29) without cancelling existing shares by absorbing part of the incurred losses so as to reduce the current corporate capital from an amount of one million two hundred thirty-three thousand two hundred seventy euro and twenty-nine cent (EUR 1,233,270.29) to an amount of sixty-two thousand euro (EUR 62,000.-).

*Second resolution*

The general meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the resolution adopted above. Art. 5 of the articles of association of the Company will now read as follows:

«**Art. 5. Corporate capital.** The corporate capital of the Company is set at sixty-two thousand euro (EUR 62,000) divided into three thousand nine hundred eighty (3,980) shares having no par value.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le troisième jour de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PERSEUS SHIPPING S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée sous la dénomination E.T.M. NUMBER 11 (LUXEMBOURG) S.A. suivant acte notarié du 2 septembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 513 du 9 décembre 1994, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48.609. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 6 mars 2001, publiée au Mémorial C, numéro 2 du 2 janvier 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Audrey Scarpa, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1 Réduction du capital social à concurrence d'un montant de un million cent soixante et onze mille deux cent soixante-dix euros et vingt-neuf cents (EUR 1.171.270,29) sans annulation d'actions existantes par absorption d'une partie des pertes subies afin de réduire le capital social actuel d'un montant de un million deux cent trente-trois mille deux cent soixante-dix euros et vingt-neuf cents (EUR 1.233.270,29) à un montant de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-).

2 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui à l'administration de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes, afin d'être soumises ensemble avec elles à l'administration de l'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné.

(iii) Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à cette assemblée. Les actionnaires déclarant qu'ils renoncent aux formalités de convocations et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, l'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

(iv) Monsieur le président explique qu'il résulte des comptes annuels au 31 décembre 2003 approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 21 mai 2004 qu'au 31 décembre 2003, la Société a subi des pertes et qu'il est proposé d'absorber une partie de ces pertes à concurrence de un million cent soixante et onze mille deux cent soixante-dix euros et vingt-neuf cents (EUR 1.171.270,29).

Ensuite l'assemblée générale a pris, à chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale a décidé de réduire le capital social à concurrence d'un montant d'un million cent soixante et onze mille deux cent soixante-dix euros et vingt-neuf cents (EUR 1.171.270,29) sans annulation d'actions existantes par absorption d'une partie des pertes afin de réduire le capital social actuel d'un montant de un million deux cent trente-trois mille deux cent soixante-dix euros et vingt-neuf cents (EUR 1.233.270,29) à un montant de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-).

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article des statuts de la Société afin de refléter la résolution adoptée ci-dessus.

L'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) représenté par trois mille neuf cent quatre-vingts (3.980) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, A. Scarpa, M. Müller, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2004, vol. 889, fol. 75, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(104874.3/239/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**PERSEUS SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 48.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(104875.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**MULDER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 59.099.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000221.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

**REAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 65.936.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000224.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

**JOCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. GROUPE EMO, S.à r.l.).**

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 2, avenue Dr. Klein.  
R. C. Luxembourg B 27.664.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

Monsieur Nico Eischen, maître-boucher en retraite, demeurant à L-5630 Mondorf-les-Bains, 2, avenue Dr. Klein, lequel a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant, agissant tant en qualité d'associé qu'en sa qualité de gérant unique de la société à responsabilité limitée GROUPE EMO, S.à r.l., avec siège social à L-5690 Ellange, route de Remich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.664, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 149 du 2 juin 1988 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Marc Elter, en date du 21 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 215 du 30 juin 1990, déclare que la société a actuellement un capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), reparti en cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), dont les parts sont inscrites comme suit:

	Parts
1. Monsieur Nico Eischen, maître-boucher en retraite, demeurant à Mondorf-les-Bains. ....	483
2. Monsieur Adolphe Eischen, maître-boucher, demeurant à Ellange (Mondorf-les-Bains). ....	17
Total: .....	500

L'associé Monsieur Adolphe Eischen est décédé ab intestat à Mondorf-les-Bains le 23 février 1997 et que sa succession était échue à ses deux enfants, savoir le comparant Nico Eischen et sa sur Daisy Eischen, sans état particulier demeurant à Mondorf-les-Bains.

Dans le cadre des opérations de liquidation de la succession de feu Adolphe Eischen, les parts de la société GROUPE EMO, S.à r.l., ont été attribuées au comparant Nico Eischen, qui est ainsi devenu propriétaire de l'intégralité des parts sociales.

Le comparant, agissant en sa qualité de gérant de la société GROUPE EMO, S.à r.l., déclare accepter la dévolution des parts sociales ainsi opérées à la suite du décès de l'associé Monsieur Adolphe Eischen et accepte cette dévolution des parts au nom de la société.

Déclare alors le comparant, en sa qualité d'unique associé, prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique déclare modifier la dénomination de la société et lui de conférer désormais le nom de JOCO, S.à r.l., et de transférer le siège social à L-5630 Mondorf-les-Bains, 2, avenue Dr. Klein.

En conséquence l'article 1<sup>er</sup> et l'article 4 premier alinéa des statuts sont modifiés et auront la teneur suivant:

«**Art 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de JOCO, S.à r.l.

**Art. 4 premier alinéa.** Le siège social est établi à Mondorf-Les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et confère à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de convertir le capital social en euro, de sorte que celui-ci s'élève désormais à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR).

A la suite de cette conversion et de la dévolution successorale mentionnées plus haut, l'article 5, premier alinéa aura désormais la teneur suivant:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) repartit en cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de vingt-quatre euros sept mille huit cent quatre-vingt-quatorze cents (24,7894 EUR), souscrites par l'associé unique Monsieur Nico Eischen, maître-boucher en retraite, demeurant à L-5630 Mondorf-les-Bains, 2, avenue Dr. Klein.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Eischen, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 30 novembre 2004, vol. 468, fol. 48, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 décembre 2004.

A. Lentz.

(104879.3/221/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**JOCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 2, avenue Dr. Klein.

R. C. Luxembourg B 27.664.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 décembre 2004.

A. Lentz.

(104882.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**CREABOIS S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. TOMALUX HOLZBAU S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau.  
H. R. Luxemburg B 48.029.

Im Jahre zweitausendundvier, den siebenten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft TOMALUX HOLZBAU S.A., mit Sitz in Hesperingen, R.C.S. Luxemburg B 48.029, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 17. Juni 1994, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 416 vom 24. Oktober 1994 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um elf Uhr fünfzehn unter dem Vorsitz von Frau Nicole Reinert, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in 1, rue de Nassau, L-2213 Luxemburg.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Frau Germaine Schwachtgen, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Marc Prospert, Jurist, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem vormaligen Nennwert von je eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken (LUF), welche das gesamte Kapital von vormals einer Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000,-) Luxemburger Franken (LUF) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in CREABOIS S.A.
2. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 420, route de Luxembourg, L-5884 Hesperingen nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxemburg.
3. Entsprechende Abänderung von Artikel 1, Absatz 1 und 2 und Artikel 9, Absatz 1 der Satzung.
4. Aufhebung des Nennwerts der Aktien und Feststellung dass das Gesellschaftskapital fortan in Euro ausgedrückt ist.
5. Entsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung.
6. Rücktritt und Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder Frau Agnes Maria Toss und Herrn Thomas Farrenkopf sowie Kenntnisnahme des Ablebens von Herrn Matthias Manfred Toss.
7. Ernennung von Fräulein Lydwine Claeys, Herrn Serge Boudeville und Herrn Claude Schmit zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern.
8. Verschiedenes.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Der Gesellschaftssitz wird von 420, route de Luxembourg, L-5884 Hesperingen nach 1, rue de Nassau, L-2213 Luxemburg verlegt.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschaftsbezeichnung wird von TOMALUX HOLZBAU S.A. in CREABOIS S.A. abgeändert.

*Dritter Beschluss*

Infolge der beiden vorhergehenden Beschlüsse werden Artikel 1, Absatz 1 und 2 sowie Artikel 9, Absatz 1 der Satzung abgeändert und fortan wie folgt lauten:

«**Art. 1., Absatz 1 und 2.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung CREABOIS S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.»

«**Art. 9. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 9. Mai um 11.00 Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.»

*Vierter Beschluss*

Der Nennwert der Aktien wird aufgehoben und das Gesellschaftskapital ist fortan in Euro ausgedrückt, so dass besagtes Gesellschaftskapital auf 30.986,69 Euro festgesetzt ist, eingeteilt in 1.250 Aktien ohne Nennwert.

Infolgedessen wird Artikel 3 der Satzung abgeändert und fortan wie folgt lauten:

«**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Euro neunundsechzig Cent (EUR 30.986,69), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien ohne Nennwert.»

## Fünfter Beschluss

Der Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder Frau Agnes Maria Toss und Herrn Thomas Farrenkopf wird angenommen und ihnen wird, per Spezialvotum, Entlastung erteilt für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag.

Desweiteren wird Kenntnis genommen vom Ableben des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Matthias Manfred Toss.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Fräulein Lydwine Claeys, Angestellte, geboren am 18. Oktober 1972 in Ixelles, Belgien, wohnhaft in 67, Parc des dix Bonniers, B-4570 Marchin;

- Herr Serge Boudeville, Verwaltungsrat, geboren am 24. Dezember 1969 in Huy, Belgien, wohnhaft in 26, Pré à la Fontaine, B-4500 Huy;

- Herr Claude Schmit, Gesellschaftsdirektor, geboren am 8. März 1947 in Luxemburg, mit Berufsanschrift in 1, rue de Nassau, L-2213 Luxemburg.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung um elf Uhr dreissig für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Reinert, G. Schwachtgen, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 146S, fol. 7, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(104663.3/230/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**REAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 65.936.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000225.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

**SOFININVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.190.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000226.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

**D.L. PARTNERSHIP CHEVRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 73.162.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 1<sup>er</sup> décembre 2004*

- L'Assemblée accepte la démission de M. Herbert William Langford et de Mme Ondine Anna Langford de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat.

Elle décide de leur donner quitus pour l'exercice de leur mandat.

- L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement M. Jean-Claude Lacombe, Paris, et M. Thierry Schmit, Senningerberg.

MM. Jean-Claude Lacombe et Thierry Schmit termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

Pour D.L. PARTNERSHIP CHEVRY S.A.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000325.3/032/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

**FINEURAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 104.959.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de droit panaméen FINEURAL INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Panama (République de Panama), constituée par acte notarié le 27 juillet 1976, enregistré le 2 août 1976 au Registre Public Commercial de Panama sous le numéro 000302.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine Day-Royemans, employée privée à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, employé privé à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine Coulon-Racot, employée privée à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact des nouveaux statuts et de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III.- L'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- un certificat de «good standing» en date du 30 novembre 2004, émis par le Registre Public de Panama;
- une copie de l'acte constitutif de la Société;
- la décision des actionnaires de pouvoir effectuer le transfert du siège social de la Société à Luxembourg prise en date du 15 novembre 2004, confirmée par acte notarié par devant le notaire Maître Emeterio Miller Ramirez, de résidence à Panama, en date du 17 novembre 2004;
- Un rapport émis le 23 novembre 2004 par le réviseur d'entreprises AACO, S.à r.l., représenté par Stéphane Weyders;
- une situation comptable de la Société.

Lesdits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV.- La Présidente déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1. Transférer le siège social statutaire de la Société du Panama vers le Grand-Duché de Luxembourg, cesser les activités de la Société au Panama et continuer ces mêmes activités au Grand-Duché de Luxembourg, adopter la nationalité luxembourgeoise et soumettre la Société au droit luxembourgeois.

2. Augmenter le capital social de la Société par incorporation d'une partie des résultats reportés au 31 octobre 2004 et un versement en espèces d'un montant de EUR 25,- et fixer le capital social de la Société à EUR 2.500.000,- divisé en 100.000 actions de EUR 25,- par action.

3. Adapter les statuts de la Société à la législation luxembourgeoise et leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La dénomination de la société est FINEURAL INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) divisé en 100.000 (cent mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

4. Accepter la démission de M. Julio Antonio Quijano Urriola, Mme Amalia Aleman de Porcell and Urania Vargas de Ballard en tant qu'administrateurs de la Société et leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date du transfert du siège social.

5. Nommer KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B 86.086, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B 63.143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la Société, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

6. Nommer LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., route d'Esch 257, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

7. Fixer l'adresse de la Société au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

8. Divers

V.- Le Président déclare ce qui suit:

Ainsi qu'il ressort de la Résolution des Actionnaires prise à Panama le 15 novembre 2004, l'Assemblée Générale a déjà décidé, à l'unanimité, de pouvoir transférer le siège social de la Société de Panama (République de Panama) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Sur ce, l'Assemblée Générale des actionnaires aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:



#### *Première résolution*

L'assemblée décide, avec effet au 22 novembre 2004, de transférer le siège social statutaire de la Société du Panama vers le Grand-Duché de Luxembourg, de cesser les activités de la Société au Panama et de continuer ces mêmes activités au Grand-Duché de Luxembourg, d'adopter la nationalité luxembourgeoise et enfin de soumettre la Société au droit luxembourgeois, conformément aux dispositions légales en vigueur et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau, la société étant en outre régie par les dispositions de l'article 4 du décret-loi panaméen n° 5 du 2 juillet 1997 concernant la continuité de la personnalité.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital de la Société en euros au taux de change du 22 novembre 2004 et de supprimer transitoirement la désignation de valeur nominale des actions.

Le capital est donc fixé à EUR 7.669,30,- (sept mille six cent soixante-neuf euros et trente cents), divisé en 100 (cent) actions.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 2.492.305,70,- (deux millions quatre cent quatre-vingt-douze mille trois cent sept euros et soixante-dix cents) par incorporation d'une partie des résultats reportés au 31 octobre 2004, sans création d'actions nouvelles.

Preuve de ces résultats reportés a été apportée au notaire instrumentant.

Suite à cette augmentation, le capital social est fixé à EUR 2.499.975,- (deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros), représenté par 100 (cent) actions.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'annuler et de remplacer les 100 (cent) actions représentatives du capital social contre 99.999 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) par action.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 25,- (vingt-cinq euros) pour le porter à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros), par émission d'une action d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

#### *Sixième résolution*

L'assemblée constate la renonciation par l'actionnaire à son droit préférentiel de souscription et décide de d'admettre à la souscription de l'action nouvelle un nouvel actionnaire.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes la société TENDRIL INC., Panama, ici représentés par Madame Catherine Day-Royemans en vertu d'une procuration ci-annexée;

laquelle, par sa représentante susnommée, a déclaré souscrire à l'action nouvelle et la libérer intégralement l'apport en numéraire de la somme de EUR 25,- (vingt-cinq euros), ce dont il a été justifié au notaire.

Suite à cette augmentation, le capital social est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le rapport d'évaluation de la société établi le 2 décembre 2004 par le Réviseur d'entreprises indépendant, la société AACO, S.à r.l., à Luxembourg, représentée par Monsieur Stéphane Weyders, porteur de la conclusion suivante:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera, comme dit ci-dessus, annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide que la société est dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à la réfection des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur reprise à l'ordre du jour.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Julio Antonio Quijano Urriola, Mme Amalia Aleman de Porcell and Urania Vargas de Ballard en tant qu'administrateurs de la Société et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date du transfert du siège social.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de nommer:

- 1) KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B 86.086, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,
- 2) LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et
- 3) VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B 63.143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

en tant qu'administrateurs de la Société, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

*Onzième résolution*

L'assemblée décide de nommer LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

*Douzième résolution*

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la Société au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

*Quatorzième résolution*

L'assemblée décide que le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg a débuté le 22 novembre 2004 pour finir le 31 décembre 2005.

*Evaluation*

L'assemblée fixe la valeur nette de réalisation économique de la Société à la date de son transfert à Luxembourg à EUR 3.517.287,57,- (trois millions cinq cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-sept euros et cinquante-sept cents).

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de quarante mille euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Day-Royemans, P. Van Hees, C. Coulon-Racot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 88, case 4. – Reçu 35.172,88 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

J. Elvinger.

(105327.3/211/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

**SHARON REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 90.799.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000227.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

**WANDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 22.478.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000232.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

**ALADIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.704.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

ALADIN HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(000339.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

**INDUCTRON INDUCTIVE ELECTRONIC COMPONENTS, S.à r.l.,  
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1420 Luxemburg, 13, avenue Gaston Diderich.  
H. R. Luxemburg B 104.936.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Lecuit, mit Amtssitz in Redingen.

Sind erschienen:

1) SARASINO HOLDING, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz auf 15, boulevard Royal in L-2449 Luxemburg, eingetragen beim Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer 100.369,

vertreten durch ihren alleinzeichnungsberechtigten Geschäftsführer, die Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts TVL MANAGEMENT S.A. früher J.H. VAN LEUVENHEIM S.A., mit Gesellschaftssitz auf 15, boulevard Royal in L-2449 Luxemburg, eingetragen beim Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer 89.456, hier vertreten durch Herrn Richard Turner, «administrateur-délégué», mit Berufsadresse in L-1660 Luxemburg, 60, Grand-rue, alleinzeichnungsberechtig,

2) INDUCTRON INDUCTIVE ELECTRONIC COMPONENTS GmbH, Gesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-86529 Schrobenhausen, Bürgermeister-Götz-Strasse. 4-6, eingetragen beim Handelsregister in Neuburg an der Donau (Deutschland) unter der Nummer HRB 1851,

vertreten durch ihren alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Gilbert Berger, Kaufmann, wohnhaft in D-86529 Schrobenhausen, Bürgermeister-Götz-Strasse 4.

Welche Erschienenen, wie andurch vertreten, den instrumentierenden Notar ersuchen, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht unter der Bezeichnung INDUCTRON INDUCTIVE ELECTRONIC COMPONENTS S.à r.l.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit elektronischen Bauteilen, sowie der Vertrieb der Produkte der INDUCTRON INDUCTIVE ELECTRONIC COMPONENTS zu Schrobenhausen.

Die Gesellschaft ist weiterhin berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, im In-und Ausland, ausüben.

**Art. 4.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

**Art.5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,00) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,00).

Das gesamte Kapital wurde einbezahlt und steht der Gesellschaft sofort zur Verfügung, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Die Anteile sind wie folgt unter den Teilhabern aufgeteilt:

SARASINO HOLDING, S.à r.l., vorbenannt: .....	70 Anteile
INDUCTRON INDUCTIVE ELECTRONIC COMPONENTS GmbH, vorbenannt:.....	30 Anteile
Gesamt: .....	<u>100 Anteile</u>

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,00) abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zum alleinigen Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt: Herr Gilbert Berger, geboren zu Schrobenshausen (Deutschland) am 7. November 1960, Kaufmann, wohnhaft in D-86529 Schrobenshausen, Bürgermeister-Götz-Str. 4, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Er kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1420 Luxemburg, 13, avenue Gaston Diderich.

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Turner, G. Berger, Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 13 décembre 2004, vol. 406, fol. 2, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16 décembre 2004.

M. Lecuit.

(104922.3/243/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

### **EUCICO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 29.854.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

EUCICO S.A.

Signatures

Administrateurs

(000340.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

**SOCIETE HOLDING DES COTES ROUGES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 78.140.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000281.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

**INTERNATIONAL TRADING FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
H. R. Luxembourg B 76.766.

Im Jahre zweitausendundvier, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktieninhaber der luxemburgischen Aktiengesellschaft INTERNATIONAL TRADING FINANCE S.A., H. R. Luxembourg, Sektion B Nummer 76.766, mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen-getreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar André Schwachtgen am 10. Juli 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 833 vom 14. November 2000.

Deren Satzung wurde einmalig abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1343 vom 17. Dezember 2003.

Die Versammlung tagt um 16.45 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Joram Moyal, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Marc Prospert, Privatangestellter, wohnhaft in Bartringen.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Frank Stolz-Page, Privatangestellter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Aktieninhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

*Tagesordnung:*

1.- Liquidierung der Gesellschaft.

2.- Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

Die Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion fasst die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidierung.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

Herrn Joram Moyal, Rechtsanwalt, mit Kanzleisitz in 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Dem Liquidator wird Vollmacht erteilt die Gesellschaft bei den Liquidationsoperationen zu vertreten, die Aktiva zu verwirklichen, die Passiva zu begleichen und die Netto-Guthaben an die Aktionäre zu verteilen, anteilmäßig zur Zahl ihrer Aktien.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung um 17.00 Uhr für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Signé: J. Moyal, M. Prospert, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 100, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(104981.3/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

**S.E.F.D. S.A., Société Anonyme.**

—  
DISSOLUTION

Par jugement du 6 janvier 2005, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VIe section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société S.E.F.D. S.A.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

P. Feltgen

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07109. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009365.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

---

**MEGALITH NATURSTEINE UND HANDEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 59.069.

**REKOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 44.839.

**HSP ELECTRONICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.349.

**PET CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 24.404.

—  
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par quatre jugements du 3 mars 2005, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- MEGALITH NATURSTEINE UND HANDEL S.A. (R.C.S. B 59.069)
- REKOS, S.à r.l. (R.C.S. B 44.839)
- HSP ELECTRONICS S.A. (R.C.S. B 24.404)
- PET CORPORATION S.A. (R.C.S. B 24.404)

Ces mêmes jugements ont nommé Juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et ont désignés comme liquidateur M<sup>e</sup> Alexandre Dillmann, avocat à la Cour, demeurant à L-2011 Luxembourg-9a, boulevard du Prince Henri.

Pour extrait conforme

A. Dillmann

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02526. – Reçu 89 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02529. – Reçu 12 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02533. – Reçu 12 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02535. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021550.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2005.

---

**IMMO ECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.453.

**BATICLOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 38, rue de Hobscheid.

R. C. Luxembourg B 54.366.

**HAPAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 27, rue du Puits.

R. C. Luxembourg B 58.291.

—  
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

«Par jugement du 17 février 2005, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6. chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoutes:

- IMMO ECO S.A. (B 45.453), établie et ayant son siège social à L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon;
  - BATICLOS S.A. (B 54.366), établie et ayant son siège social à L-8422 Steinfort, 38, rue de Hobscheid;
  - HAPAX S.A. (B 58.291), établie et ayant son siège social à L-2355 Luxembourg, 27, rue du Puits;
- et en a ordonné la liquidation.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Nadine Erpelding, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur M<sup>e</sup> Luc Olinger, avocat, demeurant à Luxembourg. Les déclarations de créances doivent être faites au greffe du Tribunal de commerce avant le 8 mars 2005.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> L. Olinger

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02832. – Reçu 89 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02833. – Reçu 12 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02836. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021656.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2005.

---

**THE CREATIVE LOGIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 97.661.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000231.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

---

**MARIA-DE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de Monterey.

H. R. Luxemburg B 18.585.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

MARIA-DE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(000341.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

---

**COBOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R. C. Luxembourg B 93.720.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

COBOIS S.A.

Signature

(104605.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**COBOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R. C. Luxembourg B 93.720.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

COBOIS S.A.

Signature

(104603.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**SODILU - SOCIETE DE DISTRIBUTION LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.174.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000238.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

**CARLYLE (LUXEMBOURG) PARTICIPATIONS 7, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 76.693.

L'an deux mille quatre, le seize novembre.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée CARLYLE (LUXEMBOURG) PARTICIPATIONS 7, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 76.693, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 juin 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 39191.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 22 octobre 2004, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luca Checchinato, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Eric SCUSSEL, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Sébastien Felici, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les associés présents et les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société,
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

Est nommé liquidateur, la société MONTBRUN (RÉVISION), S.à r.l., Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Checchinato, E. Scussel, S. Felici, J. Delvaux.



Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 69, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004

J. Delvaux.

(104390.3/208/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**LAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 83.258.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

LAFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

(000345.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

---

**DE GAERTNER AN DE FLEURIST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 27, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 89.654.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1722 du 3 décembre 2002.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 7 décembre 2004, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 décembre 2004, vol. 902 fol. 97 case 6:

- que le siège social de la société a été transféré de L-4804 Rodange, 5A, La Croix Saint Pierre à L-3850 Schifflange, 27, avenue de la Libération.

- que la rubrique siège social (l'article 3 des statuts) a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** - Le siège social de la société est établi à Schifflange.

Pour extrait conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2004.

F. Kessler

Notaire

(104597.4/219/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**D.L. PARTNERSHIP FONTENAY CHARTREUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 90.060.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 1<sup>er</sup> décembre 2004*

- L'Assemblée accepte la démission de M. Herbert William Langford et de Mme Ondine Anna Langford de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat.

Elle décide de leur donner quitus pour l'exercice de leur mandat.

- L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement M. Jean-Claude Lacombe, Paris, et M. Thierry Schmit, Senningerberg.

MM. Jean-Claude Lacombe et Thierry Schmit termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

Pour D.L. PARTNERSHIP FONTENAY CHARTREUSE S.A.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000370.3/032/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

---

**CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 91.986.

Monsieur le préposé est prié de noter la décision prise par le Conseil d'administration en date du 28 février 2003:

1. Le Conseil d'administration nomme Messieurs Charles Hamer et Jacques Mahaux en tant que Directeurs agréés CSSF au sens de la loi du 5 avril 1993 et leur confère ainsi le pouvoir de déterminer effectivement l'orientation de l'activité de la Banque.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 novembre 2004.

Pour extrait conforme

H. Roux

Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104675.3/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**COMURA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 44.193.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par vote circulaire du 6 septembre 2004*

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Charles Besnehard de son mandat d'Administrateur et de sa fonction d'Administrateur Délégué à compter du 6 septembre 2004.

Le Conseil coopte Madame Marie Lambillon, comme Administrateur, en remplacement de Monsieur Charles Besnehard, cooptation qui sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Le Conseil décide de nommer Madame Marie Lambillon à la fonction d'Administrateur Délégué selon les pouvoirs conférés par le Conseil d'Administration du 13 juillet 1996.

Pour la société COMURA SINSEER (EUROPE) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104710.3/682/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**SODILU - SOCIETE DE DISTRIBUTION LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 53.174.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000240.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

---

**BEAUX-ARTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 86.534.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> décembre 2004, M. Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg, a été coopté en qualité d'administrateur, avec effet immédiat, en remplacement de M. Herbert William Langford, administrateur démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors d'une prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour BEAUX-ARTS S.A.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000295.3/032/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

---

**JET SUPPORT SERVICES EUROPE, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.  
R. C. Luxembourg B 74.037.

—  
EXTRAIT

Il ressort de la résolution de l'associé unique du 15 décembre 2004 que:  
- Mr. John Haskins, Président de JET SUPPORT SERVICES INC., demeurant au 440, North Worbash Avenue, Chicago  
II 60611, USA

a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104714.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**FINANCIERE DU MONT D'ARBOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 58.395.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(104773.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**GAPI-GLASS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.  
R. C. Luxembourg B 95.573.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

EASIT S.A.

Signature

(104775.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**SOCIETE FINANCIERE DE SEPTEMBRE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 35.866.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 9 juin 2004 à 15.00 heures à Luxembourg*

*Résolution*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur J. Quintus, Monsieur K. Lozie et COSAFIN S.A. au poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de V.O. CONSULTING LUX. S.A. au poste de commissaire aux comptes.

Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

COSAFIN S.A. /

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000417.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

---

**TEROLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 85.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05859, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104756.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**TEROLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 85.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05855, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104755.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**GENWEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 99.980.

*Extrait du contrat de cession de parts signé le 14 décembre 2004*

En vertu de l'acte de cession de titres du 14 décembre 2004,

TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town, Tortola, BVI, a transféré toutes ses parts détenues dans la société, à

M. Robert Nicholas Clive Worms, résidant au 25, St. James Street, Londres SW1A 1HA, Grande-Bretagne.

L'associé unique de la société est à présent M. Robert Nicholas Clive Worms.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104713.3/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**FINANCIERE PALMERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 50.254.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(104785.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**OMI ORTOPEDICO MEDICAL INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 54.612.

Le bilan au décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2004.

Signature.

(000163.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

---

12317

**INFOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 47.783.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 novembre 2004:  
Monsieur Isaac Truzman a été coopté en lieu et place de Monsieur François Winandy, Administrateur démissionnaire.  
Par lettre adressée à la société en date du 18 novembre 2004, Madame Mireille Gehlen a donné sa démission avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104723.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**SAVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.244,90.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 41.422.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution datée du 24 novembre 2004 de la société KOUDOU B.V. («la Société»), associé unique de SAVA S.à r.l., que la Société a cédé 75 parts sociales à NAYALA B.V., une société constituée et régie selon les lois de Pays-Bas ayant son siège social à Leliegracht 10, 1015DE Amsterdam et 25 parts sociales à WINDROSE B.V., une société constituée et régie selon les lois de Pays-Bas ayant son siège social à Leliegracht 10, 1015DE Amsterdam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAVA, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104727.3/2460/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

**CAPINVEST INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 10.018.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour CAPINVEST INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(000346.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

---

**CAPINVEST INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 10.018.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour CAPINVEST INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(000348.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

---

**NOUF S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 90.026.

**Split up into:****ROUF S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

**SOUF S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

**TOUF S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

In the year two thousand four, on the twenty-second of November.

Before the undersigned Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NOUF S.A., a Luxembourg société anonyme registered with the Luxembourg Companies and Trade Register at section B under number 90.026, incorporated as a limited company under Panama law with registered office in Panama (Republic of Panama) by notarised deed on 9 April 1981, registered 20 April 1981 with the Public Registry Office, Mercantile Department, under Microjacket 70387, Roll 5835, Frame 192, and which has been successfully transferred in Luxembourg by deed enacted by the undersigned notary on 18 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1811 of 23 December, 2002.

The meeting is presided by Mr Eddy Dôme, companies director in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr François Bourgon, employee in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Lee Hausman, employee in Luxembourg.

The chairman first explain to the meeting and requests the notary to act that:

I. The Board of Directors of the Company (hereinafter referred to as the «Board») has decided to propose to the shareholders of the Company to split up the Company into 3 (three) new sociétés anonymes (joint stock companies), (hereinafter referred to as the «New Companies», collectively or ROUF S.A., SOUF S.A. and TOUF S.A. individually), by contribution in kind of all assets and liabilities of the Company to the New Companies in the frame of the Luxembourg law on split and merger of such companies.

The Board has approved a split up proposal at its Meeting held on September 30, 2004, which has been published on October 19, 2004 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1.043.

Because of currency rate fluctuations between Euro and US Dollar and for cautiousness reasons, the Board has decided to amend the split up proposal, by raising the prior capital increase in NOUF S.A. to USD 46,000.- (forty-six thousand US dollars), bringing so the initial share capital of each New Company at USD 42,000.- (forty-two thousand US dollars), more comfortable considering Luxembourg law requirements about minimums to be observed in the capital amount.

This modification cannot affect the rights of shareholders or third parties.

The shareholders of the Company have perfect knowledge of the amended split up proposal and submitted by the Board prior to this meeting.

Pursuant to the new proposal, the New Companies will have the following characteristics:

- ROUF S.A., with a share capital of USD 42,000.- (forty-two thousand US dollars) divided into 800 (eight hundred) shares without indication of nominal value, will have its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- SOUF S.A., with a share capital of USD 42,000.- (forty-two thousand US dollars) divided into 800 (eight hundred) shares without indication of nominal value, will have its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- TOUF S.A., with a share capital of USD 42,000.- (forty-two thousand US dollars) divided into 800 (eight hundred) shares without indication of nominal value, will have its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II. The shareholders of NOUF S.A. present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III. Closed, the attendance list let appear that the 800 (eight hundred) shares of USD 100.- (one hundred US dollars), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

IV. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the corporate capital by USD 46,000.- (forty-six thousand US dollars) to bring it from its current amount to USD 126,000.- (one hundred twenty-six thousand US dollars), without creation of new shares, but by increase of their nominal value, brought to USD 157.50 (one hundred fifty-seven point fifty US dollars) to be subscribed by the current shareholders pro rata to their shareholding, to be fully paid-up by incorporation of distributable reserves inside the corporate capital.

2. Approval and execution of the split up of the Company, according to articles 288 and 307 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies by the transfer, following its dissolution without liquidation, of all assets and liabilities of the Company to 3 (three) new companies (hereinafter referred to as the «New Companies») to be incorporated

under the name of ROUF S.A., SOUF S.A. and TOUF S.A., all with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Approval of the allocation of the assets and liabilities of the Company to the New Companies and approval of the allotment and conditions of issue of the new shares, all in compliance with the split up proposal as amended, if any..

4. Statement of the company's dissolution.

5. Incorporation of the New Companies and drawing-up of the New Companies' bylaws.

6. Appointment of the directors and auditors.

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by USD 46,000.- (forty-six thousand US dollars) in order to bring it from its current amount to USD 126,000.- (one hundred twenty-six thousand US dollars), without creation of new shares, but by increase of their nominal value, brought to USD 157.50 (one hundred fifty-seven point fifty US dollars).

*Second resolution*

The meeting state that the current shareholders subscribed pro rata to their shareholding the whole increase of capital, which is fully paid-up by incorporation of distributable reserves inside the corporate capital.

The proof of the existing free reserves has been reported to the undersigned notary by a balance sheet showing such amounts, their allocation as reserves having been duly approved by the general meeting of the shareholders.

*Third resolution*

The meeting decides to approve and execute the split up of the Company, according to articles 288 and 307 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies governing split of Luxembourg companies, by the transfer, following its immediate and automatic dissolution without liquidation, of all assets and liabilities of the Company to 3 (three) new companies (hereinafter referred to as the «New Companies») incorporated under the name of ROUF S.A., SOUF S.A. and TOUF S.A., all with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Fourth resolution*

The meeting decides to approve the allocation of the assets and liabilities of the Company to the New Companies and the allotment and conditions of issue of the new shares, all in compliance with the split up proposal as amended.

*Fifth resolution*

The meeting decides to incorporate the New Companies and to draw-up the New Companies' bylaws according to the amended split up proposal, to be as follows:

I. ROUF S.A.

**Title I. Name, Office, Purpose, Duration**

**Art. 1. Form, Name.**

1.1. A Luxembourg limited company is established, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

1.2. The Company takes the name ROUF S.A.

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office is established in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorised to change the address of the Company within the borders of the municipality of the statutory registered office.

2.2. The Company may by decision of the Board of Directors, create, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, subsidiaries, agencies or branches.

2.3. When extraordinary events of a political, economic or social order, of a kind as could compromise normal activity at the registered office or the communications of this office with abroad take place or are imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, without however this measure having an effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this transfer, shall retain Luxembourg nationality. Such a decision regarding a transfer of the registered office shall be made by the Board of Directors.

**Art. 3. Purpose.**

The Company has for purpose

3.1. To take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; or acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm, purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or not, any assistance, loans advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies. The company can perform all commercial and financial operations, connected directly or indirectly in all areas described above in order to facilitate their accomplishment throughout the world.

3.2. To act as agents or representatives for any persons, firms, associations, corporations and other organizations and as such to develop and extend the business interest of any persons, firms, corporations and associations and other organizations.

3.3. To open, operate and dispose of bank accounts in any part of the world.

**Art. 4. Duration.**

- 4.1. The Company is constituted for an unlimited duration.
- 4.2. The Company may be dissolved at any time by decision of the shareholders deliberating in the conditions required for an amendment of the Articles of Incorporation.

**Title II. Capital**

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is fixed at USD 42,000.- (forty-two thousand US dollars) divided into 800 (eight hundred) shares without indication of nominal value.

**Art. 6. Modification of the share capital.**

- 6.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by decisions of the Shareholders' General Assembly deliberating as in the matter of an amendment of the Articles of Incorporation.
- 6.2. The Company may repurchase its own shares, subject to the conditions set out in the law.

**Art. 7. Payments.** Payments to be made for shares not entirely paid in at the time of their subscription shall be made at the times and under the conditions which the Board of Directors shall determine in such cases. Any payment called for shall be called for proportionately and equally with respect to all the shares which are not entirely paid in.

**Art. 8. Type of shares.** The shares are registered or bearer, at choice of the shareholder.

**Art. 9. Conveyance of shares.** There exists no statutory restriction regarding transactions or the conveyance of shares of the Company.

**Title III. Board of Directors, Management, Supervision****Art. 10. Board of Directors.**

- 10.1. The Company is administered by a Board composed of three members at least, shareholders or not.
- 10.2. The directors are appointed by the Annual General Assembly for a term of office which may not exceed six years. They are eligible for re-election. They may be removed at any time by the General Assembly.
- 10.3. In the case of a vacancy in the position of a director appointed by the General Assembly, on account of death, of resignation or for any other reason, the remaining directors so appointed may meet and by majority vote arrange for his replacement until the next Shareholders' General Assembly.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.**

- 11.1. The Board of Directors may elect from among its members a President. The first President may be appointed by the first Shareholders' General Assembly. In case of the unavoidable absence of the President, he shall be replaced by the director elected for this purpose from among the members present at the meeting.
- 11.2. The Board of Directors meets on convocation from the President or from two directors.
- 11.3. The Board may not validly deliberate and resolve unless the majority of its members is present or represented. Every decision of the Board of Directors is made by simple majority vote. In case of a tie vote, the vote of the person who presides the meeting is preponderant.
- 11.4. Directors may cast their vote by circular vote.
- 11.5. They may cast their vote by letter, telefax, telegram or telex, the three last having to be confirmed in writing.
- 11.6. Minutes of the meetings of the Board of Directors are signed by all the members present at the sitting.
- 11.7. Extracts shall be certified by the President of the Board of Directors or by two directors.

**Art. 12. General powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is invested with the most extensive and exclusive powers to perform all acts of administration and of management which are not expressly reserved by the law and by the present Articles of Incorporation to the General Assembly.

**Art. 13. Delegation of powers.**

- 13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the business of the Company, understood in its widest sense, to directors or to third parties who need not necessarily be shareholders of the Company.
- 13.2. Delegation to a director is subject to prior authorisation from the General Assembly.
- 13.3. The first managing-director may be appointed by the first General Assembly of shareholders.

**Art. 14. Representation of the Company.** Vis-à-vis third parties, the Company is in all circumstances represented as concerns the Company purpose by two directors or by the delegates of the Board acting within the limits of their powers.

**Art. 15. Financial commissioner.**

- 15.1. The Company is supervised by one or more commissioners appointed by the General Assembly.
- 15.2. The duration of the term of office of the commissioner is fixed by the General Assembly. It may however not exceed six years.

**Title IV. General Assembly****Art. 16. Powers of the General Assembly.**

- 16.1. The General Assembly represents all the shareholders. It has the most extensive powers of decision in company affairs.
- 16.2. Except in the cases determined by the law, decisions are made by simple majority of the votes cast.

**Art. 17. Place and date of the Ordinary General Assembly.** The Annual General Assembly meets every year in the City of Luxembourg, at the place indicated in the convening notices, on the second Monday of June, at 3.00 p.m.



**Art. 18. Other General Assemblies.** The Board of Directors or the commissioner may convene other General Assemblies. They must be convened on request of shareholders representing one-fifth of the share capital.

**Art. 19. Votes.** Each share entitles to one vote.

#### **Title V. Financial year, Allocation of profits**

**Art. 20. Financial year.**

20.1. The financial year begins on first of January and ends on thirty first of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the financial statement and the profits and losses accounts. It submits the documents together with a report on the operations of the Company, at least one month before the Ordinary General Assembly, to the commissioners who shall comment upon these documents in their report.

**Art. 21. Allocation of profits.**

21.1. Every year five per cent at least of the net profits shall be assigned to the constitution of the legal reserve. This allocation ceases to be obligatory when and for as long as the reserve shall be at the level of ten per cent of the share capital.

21.2. After stocking up the legal reserve, the General Assembly shall decide concerning the allocation and the distribution of the balance of the net profits.

21.3. The Board of Directors is authorised to pay interim dividends, subject to the applicable provisions of the law.

#### **Title VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1. The Company may be dissolved by decision of the General Assembly deliberating under the same conditions as those foreseen for the amendment of the Articles of Incorporation.

22.2. At dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the agency of one or more liquidators, appointed by the Shareholders' General Assembly.

#### **Title VII. General provision**

**Art. 23. General provision.** The law of 10 August 1915, as subsequently amended, shall apply throughout where there is no derogation created by the present Articles of Incorporation.

##### *Subscription and payment*

Before their cancellation, the shares of the split company have been exchanged against shares in the ROUF S.A. pro rata to their shareholding, in accordance with the split-up proposal.

The Splitting Company contributes its assets and liabilities to the three New Companies, including ROUF S.A. according to the allocation described in the split-up proposal.

The payment has been made by contributions in kind which have been reported on by WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT, S.à r.l., represented by Mr Bruno Abbate Réviseur d'entreprises which concludes as follows in his report dated November 22, 2004, which will remain here annexed:

«Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- Sur la description de l'apport en nature qui répond à des conditions normales de précision et de clarté,
- Sur la valeur des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération consiste en l'émission de 800 actions nouvelles de la société ROUF S.A entièrement souscrites et libérées, sans désignation de valeur nominale.»

The Company expressly confirms the aforementioned contributions.

##### *Shareholders resolutions*

- The first financial year starts today and shall finish on December 31st, 2005.
- The first Ordinary General Assembly in the Grand Duchy of Luxembourg shall be held at on 2006.
- The Assembly decides to fix the number of directors at three.

Are appointed directors:

- 1) Mr Roy Connor, company director, residing in Malaga (Spain);
- 2) Mr Eddy Dôme, companies director, residing in Luxembourg;
- 3) Mr Riccardo Moraldi, employee, residing in Luxembourg.

Their mandate shall conclude during the Ordinary General Assembly of 2006.

The Assembly decides to fix the number of statutory auditor at one.

- Is appointed statutory auditor:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l, having is registered office 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

The mandate shall conclude with the General Assembly of 2006.

- The Assembly confirms and decides that the registered office of the Company is established at the following address L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

#### **II. SOUF S.A.**

##### **Title I. Name, Office, Purpose, Duration**

**Art. 1. Form, Name.**

1.1. A Luxembourg limited company is established, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

1.2. The Company takes the name SOUF S.A.

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office is established in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorised to change the address of the Company within the borders of the municipality of the statutory registered office.

2.2. The company may by decision of the Board of Directors, create, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, subsidiaries, agencies or branches.

2.3. When extraordinary events of a political, economic or social order, of a kind as could compromise normal activity at the registered office or the communications of this office with abroad take place or are imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, without however this measure having an effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this transfer, shall retain Luxembourg nationality. Such a decision regarding a transfer of the registered office shall be made by the Board of Directors.

**Art. 3. Purpose.** The Company has for purpose

3.1. To take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; or acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm, purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or not, any assistance, loans advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies. The company can perform all commercial and financial operations, connected directly or indirectly in all areas described above in order to facilitate their accomplishment throughout the world.

3.2. To act as agents or representatives for any persons, firms, associations, corporations and other organizations and as such to develop and extend the business interest of any persons, firms, corporations and associations and other organizations.

3.3. To open, operate and dispose of bank accounts in any part of the world.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is constituted for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved at any time by decision of the shareholders deliberating in the conditions required for an amendment of the Articles of Incorporation.

**Title II. Capital**

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is fixed at USD 42,000.- (forty-two thousand US dollars) divided into 800 (eight hundred) shares without indication of nominal value.

**Art. 6. Modification of the share capital.**

6.1. The capital of the Company may be increased or reduced by decisions of the Shareholders' General Assembly deliberating as in the matter of an amendment of the Articles of Incorporation.

6.2. The Company may repurchase its own shares, subject to the conditions set out in the law.

**Art. 7. Payments.** Payments to be made for shares not entirely paid in at the time of their subscription shall be made at the times and under the conditions which the Board of Directors shall determine in such cases. Any payment called for shall be called for proportionately and equally with respect to all the shares which are not entirely paid in.

**Art. 8. Type of shares.** The shares are registered or bearer, at choice of the shareholder.

**Art. 9. Conveyance of shares.** There exists no statutory restriction regarding transactions or the conveyance of shares of the Company.

**Title III. Board of Directors, Management, Supervision****Art. 10. Board of Directors.**

10.1. The Company is administered by a Board composed of three members at least, shareholders or not.

10.2. The directors are appointed by the Annual General Assembly for a term of office which may not exceed six years. They are eligible for re-election. They may be removed at any time by the General Assembly.

10.3. In the case of a vacancy in the position of a director appointed by the General Assembly, on account of death, of resignation or for any other reason, the remaining directors so appointed may meet and by majority vote arrange for his replacement until the next Shareholders' General Assembly.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.**

11.1. The Board of Directors may elect from among its members a President. The first President may be appointed by the first Shareholders' General Assembly. In case of the unavoidable absence of the President, he shall be replaced by the director elected for this purpose from among the members present at the meeting.

11.2. The Board of Directors meets on convocation from the President or from two directors.

11.3. The Board may not validly deliberate and resolve unless the majority of its members is present or represented. Every decision of the Board of Directors is made by simple majority vote. In case of a tie vote, the vote of the person who presides the meeting is preponderant.

11.4. Directors may cast their vote by circular vote.

11.5. They may cast their vote by letter, telefax, telegram or telex, the three last having to be confirmed in writing.

11.6. Minutes of the meetings of the Board of Directors are signed by all the members present at the sitting.

11.7. Extracts shall be certified by the President of the Board of Directors or by two directors.

**Art. 12. General powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is invested with the most extensive and exclusive powers to perform all acts of administration and of management which are not expressly reserved by the law and by the present Articles of Incorporation to the General Assembly.

**Art. 13. Delegation of powers.**

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the business of the Company, understood in its widest sense, to directors or to third parties who need not necessarily be shareholders of the Company.

13.2. Delegation to a director is subject to prior authorisation from the General Assembly.

13.3. The first managing-director may be appointed by the first General Assembly of shareholders.

**Art. 14. Representation of the Company.** Vis-à-vis third parties, the Company is in all circumstances represented as concerns the Company purpose by two directors or by the delegates of the Board acting within the limits of their powers.

**Art. 15. Financial commissioner.**

15.1. The Company is supervised by one or more commissioners appointed by the General Assembly.

15.2. The duration of the term of office of the commissioner is fixed by the General Assembly. It may however not exceed six years.

#### Title IV. General assembly

**Art. 16. Powers of the General Assembly.**

16.1. The General Assembly represents all the shareholders. It has the most extensive powers of decision in company affairs.

16.2. Except in the cases determined by the law, decisions are made by simple majority of the votes cast.

**Art. 17. Place and date of the Ordinary General Assembly.** The Annual General Assembly meets every year in the City of Luxembourg, at the place indicated in the convening notices, on the second Monday of June, at 5.00 p.m.

**Art. 18. Other General Assemblies.** The Board of Directors or the commissioner may convene other General Assemblies. They must be convened on request of shareholders representing one-fifth of the share capital.

**Art. 19. Votes.** Each share entitles to one vote.

#### Title V. Financial year, Allocation of profits

**Art. 20. Financial year.**

20.1. The financial year begins on first of January and ends on thirty first of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the financial statement and the profits and losses accounts. It submits the documents together with a report on the operations of the Company, at least one month before the Ordinary General Assembly, to the commissioners who shall comment upon these documents in their report.

**Art. 21. Allocation of profits.**

21.1. Every year five per cent at least of the net profits shall be assigned to the constitution of the legal reserve. This allocation ceases to be obligatory when and for as long as the reserve shall be at the level of ten per cent of the share capital.

21.2. After stocking up the legal reserve, the General Assembly shall decide concerning the allocation and the distribution of the balance of the net profits.

21.3. The Board of Directors is authorised to pay interim dividends, subject to the applicable provisions of the law.

#### Title VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1. The Company may be dissolved by decision of the General Assembly deliberating under the same conditions as those foreseen for the amendment of the Articles of Incorporation.

22.2. At dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the agency of one or more liquidators, appointed by the Shareholders' General Assembly.

#### Title VII. General provision

**Art. 23. General provision.** The law of 10 August 1915, as subsequently amended, shall apply throughout where there is no derogation created by the present Articles of Incorporation.

##### *Subscription and payment*

Before their cancellation, the shares of the split company have been exchanged against shares in the SOUF S.A. pro rata to their shareholding, in accordance with the split-up proposal.

The Splitting Company contributes its assets and liabilities to the three New Companies, including SOUF S.A. according to the allocation described in the split-up proposal.

The payment has been made by contributions in kind which have been reported on by WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT, S.à r.l., represented by Mr Bruno Abbate Réviseur d'entreprises which concludes as follows in his report dated November 22, 2004, which will remain here annexed:

«Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- Sur la description de l'apport en nature qui répond à des conditions normales de précision et de clarté,

- Sur la valeur des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération consiste en l'émission de 800 actions nouvelles de la société SOUF S.A entièrement souscrites et libérées, sans désignation de valeur nominale.»

The Company expressly confirms the aforementioned contributions.

*Shareholders resolutions*

- The first financial year starts today and shall finish on December 31st, 2005.
- The first Ordinary General Assembly in the Grand Duchy of Luxembourg shall be held at on 2006.
- The Assembly decides to fix the number of directors at three.

Are appointed directors:

- 1) Mr Roy Connor, company director, residing in Malaga (Spain);
- 2) Mr Eddy Dôme, companies director, residing in Luxembourg;
- 3) Mr Riccardo Moraldi, employee, residing in Luxembourg.

Their mandate shall conclude during the Ordinary General Assembly of 2006.

The Assembly decides to fix the number of statutory auditor at one.

- Is appointed statutory auditor:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l, having is registered office 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

The mandate shall conclude with the General Assembly of 2006.

- The Assembly confirms and decides that the registered office of the Company is established at the following address L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

III. TOUF S.A.

**Title I. Name, Office, Purpose, Duration**

**Art. 1. Form, Name.**

1.1. A Luxembourg limited company is established, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

1.2. The Company takes the name TOUF S.A.

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office is established in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorised to change the address of the Company within the borders of the municipality of the statutory registered office.

2.2. The company may by decision of the Board of Directors, create, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, subsidiaries, agencies or branches.

2.3. When extraordinary events of a political, economic or social order, of a kind as could compromise normal activity at the registered office or the communications of this office with abroad take place or are imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, without however this measure having an effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this transfer, shall retain Luxembourg nationality. Such a decision regarding a transfer of the registered office shall be made by the Board of Directors.

**Art. 3. Purpose.** The Company has for purpose

3.1. To take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; or acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm, purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or not, any assistance, loans advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies. The company can perform all commercial and financial operations, connected directly or indirectly in all areas described above in order to facilitate their accomplishment throughout the world.

3.2. To act as agents or representatives for any persons, firms, associations, corporations and other organizations and as such to develop and extend the business interest of any persons, firms, corporations and associations and other organizations.

3.3. To open, operate and dispose of bank accounts in any part of the world.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is constituted for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved at any time by decision of the shareholders deliberating in the conditions required for an amendment of the Articles of Incorporation.

**Title II. Capital**

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is fixed at USD 42,000.- (forty-two thousand US dollars) divided into 800 (eight hundred) shares without indication of nominal value.

**Art. 6. Modification of the share capital.**

6.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by decisions of the Shareholders' General Assembly deliberating as in the matter of an amendment of the Articles of Incorporation.

6.2. The Company may repurchase its own shares, subject to the conditions set out in the law.

**Art. 7. Payments.** Payments to be made for shares not entirely paid in at the time of their subscription shall be made at the times and under the conditions which the Board of Directors shall determine in such cases. Any payment called for shall be called for proportionately and equally with respect to all the shares which are not entirely paid in.

**Art. 8. Type of shares.** The shares are registered or bearer, at choice of the shareholder.

**Art. 9. Conveyance of shares.** There exists no statutory restriction regarding transactions or the conveyance of shares of the Company.

### **Title III. - Board of Directors, Management, Supervision**

#### **Art. 10. Board of Directors.**

- 10.1. The Company is administered by a Board composed of three members at least, shareholders or not.
- 10.2. The directors are appointed by the Annual General Assembly for a term of office which may not exceed six years. They are eligible for re-election. They may be removed at any time by the General Assembly.
- 10.3. In the case of a vacancy in the position of a director appointed by the General Assembly, on account of death, of resignation or for any other reason, the remaining directors so appointed may meet and by majority vote arrange for his replacement until the next Shareholders' General Assembly.

#### **Art. 11. Meetings of the Board of Directors.**

- 11.1. The Board of Directors may elect from among its members a President. The first President may be appointed by the first Shareholders' General Assembly. In case of the unavoidable absence of the President, he shall be replaced by the director elected for this purpose from among the members present at the meeting.
- 11.2. The Board of Directors meets on convocation from the President or from two directors.
- 11.3. The Board may not validly deliberate and resolve unless the majority of its members is present or represented. Every decision of the Board of Directors is made by simple majority vote. In case of a tie vote, the vote of the person who presides the meeting is preponderant.
- 11.4. Directors may cast their vote by circular vote.
- 11.5. They may cast their vote by letter, telefax, telegram or telex, the three last having to be confirmed in writing.
- 11.6. Minutes of the meetings of the Board of Directors are signed by all the members present at the sitting.
- 11.7. Extracts shall be certified by the President of the Board of Directors or by two directors.

**Art. 12. General powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is invested with the most extensive and exclusive powers to perform all acts of administration and of management which are not expressly reserved by the law and by the present Articles of Incorporation to the General Assembly.

#### **Art. 13. Delegation of powers.**

- 13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the business of the Company, understood in its widest sense, to directors or to third parties who need not necessarily be shareholders of the Company.
- 13.2. Delegation to a director is subject to prior authorisation from the General Assembly.
- 13.3. The first managing-director may be appointed by the first General Assembly of shareholders.

**Art. 14. Representation of the Company.** Vis-à-vis third parties, the Company is in all circumstances represented as concerns the Company purpose by two directors or by the delegates of the Board acting within the limits of their powers.

#### **Art. 15. Financial commissioner.**

- 15.1. The Company is supervised by one or more commissioners appointed by the General Assembly.
- 15.2. The duration of the term of office of the commissioner is fixed by the General Assembly. It may however not exceed six years.

### **Title IV. General assembly**

#### **Art. 16. Powers of the General Assembly.**

- 16.1. The General Assembly represents all the shareholders. It has the most extensive powers of decision in company affairs.
- 16.2. Except in the cases determined by the law, decisions are made by simple majority of the votes cast.

**Art. 17. Place and date of the Ordinary General Assembly.** The Annual General Assembly meets every year in the City of Luxembourg, at the place indicated in the convening notices, on the second Monday of June, at 4.00 p.m.

**Art. 18. Other General Assemblies.** The Board of Directors or the commissioner may convene other General Assemblies. They must be convened on request of shareholders representing one-fifth of the share capital.

**Art. 19. Votes.** Each share entitles to one vote.

### **Title V. Financial year, Allocation of profits**

#### **Art. 20. Financial year.**

- 20.1. The financial year begins on first of January and ends on thirty first of December of each year.
- 20.2. The Board of Directors draws up the financial statement and the profits and losses accounts. It submits the documents together with a report on the operations of the Company, at least one month before the Ordinary General Assembly, to the commissioners who shall comment upon these documents in their report.

#### **Art. 21. Allocation of profits.**

- 21.1. Every year five per cent at least of the net profits shall be assigned to the constitution of the legal reserve. This allocation ceases to be obligatory when and for as long as the reserve shall be at the level of ten per cent of the share capital.
- 21.2. After stocking up the legal reserve, the General Assembly shall decide concerning the allocation and the distribution of the balance of the net profits.
- 21.3. The Board of Directors is authorised to pay interim dividends, subject to the applicable provisions of the law.

### **Title VI. Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 22. Dissolution, liquidation.**

- 22.1. The Company may be dissolved by decision of the General Assembly deliberating under the same conditions as those foreseen for the amendment of the Articles of Incorporation.

22.2. At dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the agency of one or more liquidators, appointed by the Shareholders' General Assembly.

### **Title VII. General provision**

#### **Art. 23. General provision.**

The law of 10 August 1915, as subsequently amended, shall apply throughout where there is no derogation created by the present Articles of Incorporation.

#### *Subscription and payment*

Before their cancellation, the shares of the split company have been exchanged against shares in the TOUF S.A. pro rata to their shareholding, in accordance with the split-up proposal.

The Splitting Company contributes its assets and liabilities to the three New Companies, including TOUF S.A. according to the allocation described in the split-up proposal.

The payment has been made by contributions in kind which have been reported on by WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT, S.à r.l., represented by Mr Bruno Abbate Réviseur d'entreprises which concludes as follows in his report dated November 22, 2004, which will remain here annexed:

«Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- Sur la description de l'apport en nature qui répond à des conditions normales de précision et de clarté,
- Sur la valeur des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération consiste en l'émission de 800 actions nouvelles de la société TOUF S.A entièrement souscrites et libérées, sans désignation de valeur nominale.»

The Company expressly confirms the aforementioned contributions.

#### *Shareholders resolutions*

- The first financial year starts today and shall finish on December 31st, 2005.
- The first Ordinary General Assembly in the Grand Duchy of Luxembourg shall be held at on 2006.
- The Assembly decides to fix the number of directors at three.

Are appointed directors:

- 1) Mr Roy Connor, company director, residing in Malaga (Spain);
- 2) Mr Eddy Dôme, companies director, residing in Luxembourg;
- 3) Mr Riccardo Moraldi, employee, residing in Luxembourg.

Their mandate shall conclude during the Ordinary General Assembly of 2006.

The Assembly decides to fix the number of statutory auditor at one.

- Is appointed statutory auditor:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., having is registered office 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

The mandate shall conclude with the General Assembly of 2006.

- The Assembly confirms and decides that the registered office of the Company is established at the following address L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf

#### *Variable rate capital tax exemption request*

Insofar the contribution in kind consists of all assets and liabilities of a company incorporated in the European Union to three New Companies, incorporated in the European Union, made in the bounds of a split carried out in accordance with Luxembourg Law, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

#### *Costs and expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated incorporation are estimated at approximately four thousand euros.

#### *Declaration*

The notary executing this deed declares that the shareholders have in accordance with article 296 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 (the «law») waived the benefice of articles 293, 294(1), (2) and (4) and 295 (1)c), d) and e) of the law and that the conditions enumerated in Article 26 of the law have been fulfilled in connection with the incorporation of the three New Companies. He has verified and certified the existence of the lawfulness of the acts and formalities incumbent to the Company as well as those of the split plan. He also notes that the split has been effectuated on 22nd of November, 2004 and that the effects provided for under Article 303 of the law apply, namely that the Company which has been split, has ceased to exist. There were no holders of bonds in the companies involved in the division.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up an duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NOUF S.A., société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social établi à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 90.026, ayant été constituée sous forme de société à responsabilité limitée de droit panaméen avec siège social à Panama (République de Panama), par acte notarié le 9 avril 1981, enregistré le 20 avril 1981 au Public Registry Office, Mercantile Department, au Microjacket 70387, Roll 5835, Frame 192, et qui a été valablement transférée au Luxembourg par acte du ministère du notaire soussigné en date du 18 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1811 du 23 décembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eddy Dôme, administrateur de sociétés à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur François Bourgon, employé privé à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lee Hausman, employé privé à Luxembourg.

Le président expose préalablement à l'assemblée et prie le notaire d'acter que:

I. Le Conseil d'Administration de la Société (ci-après «le Conseil») a décidé de proposer aux actionnaires de la Société la scission de la Société en trois (3) nouvelles sociétés anonymes (ci-après les «Nouvelles Sociétés», collectivement ou ROUF S.A., SOUF S.A. et TOUF S.A., individuellement) par apport en nature de tous les actifs et passifs de la Société aux Nouvelles Sociétés, dans le cadre fixé par la loi luxembourgeoise sur les scissions et fusions de ce type de société

Le Conseil a arrêté et approuvé un projet de scission lors de sa réunion tenue le 30 septembre 2004, lequel projet a été publié le 19 octobre 2004 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.043.

Pour des raisons de fluctuations importantes entre l'euro et le dollar des Etats-Unis d'Amérique (US dollar), et dans un souci de précaution, le Conseil a décidé de modifier le projet de scission en portant l'augmentation de capital préalable dans NOUF S.A. à USD 46.000,- (quarante-six mille US dollars), portant de la sorte le capital initial de chaque Nouvelle Société à USD 42.000,- (quarante-deux mille US dollars), montant plus confortable eu égard aux prescriptions légales luxembourgeoises relatives aux minimums à respecter en matière de capital social.

Cette modification n'est pas de nature à pouvoir porter atteinte aux droits des actionnaires ou de tierces parties.

Les actionnaires de la Société ont parfaite connaissance du projet de scission modifié tel qu'il a été approuvé et soumis par le Conseil d'Administration préalablement à cette assemblée.

Compte tenu du nouveau projet de scission, les Nouvelles Sociétés auront les caractéristiques suivantes:

- ROUF S.A., ayant un capital social de USD 42.000,- (quarante-deux mille US dollars) divisé en 800 (huit cents) actions sans désignation de valeur nominale, qui aura son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- SOUF S.A., ayant un capital social de USD 42.000,- (quarante-deux mille US dollars) divisé en 800 (huit cents) actions sans désignation de valeur nominale, qui aura son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- TOUF S.A., ayant un capital social de USD 42.000,- (quarante-deux mille US dollars) divisé en 800 (huit cents) actions sans désignation de valeur nominale, qui aura son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II. Les actionnaires de NOUF S.A. présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III. Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 800 (huit cents) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US dollars) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de USD 46.000,- (quarante-six mille US dollars) pour le porter de son montant actuel à USD 126.000,- (cent vingt-six mille US dollars), sans création d'actions nouvelles mais par augmentation de leur valeur nominale, portée à USD 157,50 (cent cinquante-sept virgule cinquante US dollars), à souscrire par les actionnaires existants au prorata de leur participation et à libérer intégralement par incorporation au capital de réserves distribuables.

2. Approbation et réalisation de la scission de la Société au sens des articles 288 et 307 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par apport, par suite de sa dissolution sans liquidation, de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société à trois (3) sociétés nouvelles (ci-après les «Nouvelles Sociétés») à constituer sous les dénominations de ROUF S.A., SOUF S.A. et TOUF S.A., toutes trois avec siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Approbation de la répartition des éléments d'actif et de passif de la Société aux Nouvelles Sociétés et approbation de l'attribution et des conditions d'émission des nouvelles actions, conformément au projet de scission tel que modifié le cas échéant

4. Constatation de la dissolution de la société.

5. Constitution des Nouvelles Sociétés et établissement des statuts de celles-ci

6. Nominations des administrateurs et commissaires.

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 46.000,- (quarante-six mille US dollars) pour le porter de son montant actuel à USD 126.000,- (cent vingt-six mille US dollars), sans création d'actions nouvelles mais par augmentation de leur valeur nominale, portée à USD 157,50 (cent cinquante-virgule cinquante US dollars).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée constate que les actionnaires actuels ont souscrit à l'intégralité de l'augmentation de capital au pro rata de leur participation dans le capital de NOUF S.A., laquelle est totalement libérée par incorporation au capital social de réserves distribuables.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver et de réaliser la scission de la Société au sens des articles 288 et 307 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par apport, par suite de sa dissolution sans liquidation, de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société à trois (3) sociétés nouvelles (ci-après les «Nouvelles Sociétés») à constituer sous les dénominations de ROUF S.A., SOUF S.A. et TOUF S.A., toutes trois avec siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'approuver la répartition des éléments d'actif et de passif de la Société aux Nouvelles Sociétés, l'attribution et les conditions d'émission des nouvelles actions, conformément au projet de scission tel que modifié.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de procéder à la constitution des Nouvelles Sociétés et à l'établissement des statuts de celles-ci, conformément au projet modifié:

### I. ROUF S.A.

#### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Objet, Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination ROUF S.A.

##### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

##### **Art. 3. Objet.**

3.1. La société a pour objet toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de toutes valeurs et droits quelconques via la prise de participation, l'apport, l'achat ou l'option, la négociation ou tout autre moyen; l'acquisition, le contrôle et le développement de brevets et de licences; l'octroi aux entreprises auxquelles la compagnie a un intérêt ou aux entreprises tierces, de toute aide, prêts, avances ou garanties; l'exécution de toute opération qui se rapporte directement ou indirectement à son objet social, sans tirer profit de la Loi juillet du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding. En général, la société peut exécuter toutes opérations commerciales, mobilières et financières de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet social partout dans le monde.

3.2. Elle pourra agir en tant qu'agent ou représentant pour toute personne, sociétés, associations et autres organismes et ainsi développer et étendre les intérêts commerciaux de toute personne, sociétés, associations et autres organismes.

3.3. Elle pourra ouvrir un compte en banque en tout lieu dans le monde, en disposer et faire toutes opérations.

##### **Art. 4. Durée.**

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

### **Titre II. Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à USD 42.000,- (quarante-deux mille US dollars) divisé en 800 (huit cents) actions sans désignation de valeur nominale.



**Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

**Titre III. Administration, Direction, Surveillance****Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

**Titre IV. Assemblée générale****Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le second lundi du mois de juin à 15.00 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

## Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

### Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## Titre VI. Dissolution, Liquidation

### Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

## Titre VII. Disposition générale

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Souscription et libération*

Préalablement à leur annulation, les actions de la Société ont été échangées contre des actions de ROUF S.A. au prorata de la participation des actionnaires, conformément au projet de scission.

La Société scindée apporte l'intégralité de ses actifs et passifs aux trios nouvelles sociétés, en ce compris ROUF S.A. en accord avec la répartition déterminée dans le projet de scission.

La libération s'effectuant par des apports en nature, un rapport a été établi par WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT, S.à r.l., représenté par M. Bruno Abbate Réviseur d'entreprises qui conclut comme suit son rapport en date du 22 novembre 2004, lequel restera ci-annexé:

«Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- Sur la description de l'apport en nature qui répond à des conditions normales de précision et de clarté,
- Sur la valeur des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération consiste en l'émission de 800 actions nouvelles de la société ROUF S.A. entièrement souscrites et libérées, sans désignation de valeur nominale.»

La Société confirme expressément les apports susvisés.

### *Décisions des actionnaires*

- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2005.
- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2006.
- L'assemblée fixe le nombre d'administrateurs à trois.

Sont nommés administrateurs:

- 1) Monsieur Roy Connor, administrateur de sociétés, demeurant à Malaga (Espagne);
- 2) Monsieur Eddy Dôme, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- 3) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

L'assemblée décide de fixer le nombre de commissaires aux comptes à un.

- Est nommé commissaire aux comptes:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

- L'assemblée décide et confirme que le siège social de la Société est fixé à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf

## II. SOUF S.A.

### Titre I. Dénomination, Siège, Objet, Durée

#### Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination SOUF S.A.

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

### **Art. 3. Objet.**

3.1. La société a pour objet toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de toutes valeurs et droits quelconques via la prise de participation, l'apport, l'achat ou l'option, la négociation ou tout autre moyen; l'acquisition, le contrôle et le développement de brevets et de licences; l'octroi aux entreprises auxquelles la compagnie a un intérêt ou aux entreprises tierces, de toute aide, prêts, avances ou garanties; l'exécution de toute opération qui se rapporte directement ou indirectement à son objet social, sans tirer profit de la Loi juillet du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding. En général, la société peut exécuter toutes opérations commerciales, mobilières et financières de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet social partout dans le monde.

3.2. Elle pourra agir en tant qu'agent ou représentant pour toute personne, sociétés, associations et autres organismes et ainsi développer et étendre les intérêts commerciaux de toute personne, sociétés, associations et autres organismes.

3.3. Elle pourra ouvrir un compte en banque en tout lieu dans le monde, en disposer et faire toutes opérations.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

## **Titre II. Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à USD 42.000,- (quarante-deux mille US dollars) divisé en 800 (huit cents) actions sans désignation de valeur nominale.

### **Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

## **Titre III. Administration, Direction, Surveillance**

### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Titre IV. Assemblée générale**

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le second lundi du mois de juin à 16.00 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.**

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII. Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

##### *Souscription et libération*

Préalablement à leur annulation, les actions de la Société ont été échangées contre des actions de SOUF S.A. au pro rata de la participation des actionnaires, conformément au projet de scission.

La Société scindée apporte l'intégralité de ses actifs et passifs aux trios nouvelles sociétés, en ce compris SOUF S.A. en accord avec la répartition déterminée dans le projet de scission.

La libération s'effectuant par des apports en nature, un rapport a été établi par WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT, S.à r.l., représenté par M. Bruno Abbate Réviseur d'entreprises qui conclut comme suit son rapport en date du 22 novembre 2004, lequel restera ci-annexé:

« Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- Sur la description de l'apport en nature qui répond à des conditions normales de précision et de clarté,

- Sur la valeur des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération consiste en l'émission de 800 actions nouvelles de la société SOUF S.A entièrement souscrites et libérées, sans désignation de valeur nominale.»

La Société confirme expressément les apports susvantés.

#### *Décisions des actionnaires*

- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2005.

- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2006.

- L'assemblée fixe le nombre d'administrateurs à trois.

Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Roy Connor, administrateur de sociétés, demeurant à Malaga (Espagne);

2) Monsieur Eddy Dôme, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

3) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

L'assemblée décide de fixer le nombre de commissaires aux comptes à un.

- Est nommé commissaire aux comptes:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

- L'assemblée décide et confirme que le siège social de la Société est fixé à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf

### III. TOUF S.A.

#### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Objet, Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination TOUF S.A.

##### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

##### **Art. 3. Objet.**

3.1. La société a pour objet toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de toutes valeurs et droits quelconques via la prise de participation, l'apport, l'achat ou l'option, la négociation ou tout autre moyen; l'acquisition, le contrôle et le développement de brevets et de licences; l'octroi aux entreprises auxquelles la compagnie a un intérêt ou aux entreprises tierces, de toute aide, prêts, avances ou garanties; l'exécution de toute opération qui se rapporte directement ou indirectement à son objet social, sans tirer profit de la Loi juillet du 31 juillet 1929 sur le sociétés holding. En général, la société peut exécuter toutes opérations commerciales, mobilières et financières de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet social partout dans le monde.

3.2. Elle pourra agir en tant qu'agent ou représentant pour toute personne, sociétés, associations et autres organismes et ainsi développer et étendre les intérêts commerciaux de toute personne, sociétés, associations et autres organismes.

3.3. Elle pourra ouvrir un compte en banque en tout lieu dans le monde, en disposer et faire toutes opérations.

##### **Art. 4. Durée.**

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute a tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

### **Titre II. Capital**

##### **Art. 5. Capital social.**

Le capital social souscrit est fixé à USD 42.000,- (quarante-deux mille US dollars) divisé en 800 (huit cents) actions sans désignation de valeur nominale.

##### **Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

### **Titre III. Administration, Direction, Surveillance**

#### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Titre IV. Assemblée générale**

#### **Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le second lundi du mois de juin à 17.00 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

### **Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

## **Titre VII. Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Souscription et libération*

Préalablement à leur annulation, les actions de la Société ont été échangées contre des actions de TOUF S.A. au pro rata de la participation des actionnaires, conformément au projet de scission.

La Société scindée apporte l'intégralité de ses actifs et passifs aux trios nouvelles sociétés, en ce compris TOUF S.A. en accord avec la répartition déterminée dans le projet de scission.

La libération s'effectuant par des apports en nature, un rapport a été établi par WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT, S.à r.l., représenté par M. Bruno Abbate Réviseur d'entreprises qui conclut comme suit son rapport en date du 22 novembre 2004, lequel restera ci-annexé:

«Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas de réserves à formuler:

- Sur la description de l'apport en nature qui répond à des conditions normales de précision et de clarté,
- Sur la valeur des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération consiste en l'émission de 800 actions nouvelles de la société TOUF S.A entièrement souscrites et libérées, sans désignation de valeur nominale.»

La Société confirme expressément les apports susvisés.

### *Décisions des actionnaires*

- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2005.
- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2006.
- L'assemblée fixe le nombre d'administrateurs à trois.

Sont nommés administrateurs:

- 1) Monsieur Roy Connor, administrateur de sociétés, demeurant à Malaga (Espagne);
- 2) Monsieur Eddy Dôme, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- 3) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

L'assemblée décide de fixer le nombre de commissaires aux comptes à un.

- Est nommé commissaire aux comptes:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

- L'assemblée décide et confirme que le siège social de la Société est fixé à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

### *Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport*

S'agissant d'un apport en nature consistant en l'intégralité de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne à trois sociétés nouvelles sociétés de capitaux ayant chacune leur siège dans un Etat de l'Union Européenne effectué dans le cadre et le respect des dispositions légales luxembourgeoises régissant la scission, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ quatre mille euros.

### *Déclaration*

Le notaire constate que les actionnaires ont conformément avec l'article 296 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (la «loi») renoncé au bénéfice des articles 293, 294(1), (2) et (4) et 295 (1)c), d) et e) de la loi et que les conditions de l'article 26 de la loi se trouvent remplies pour la constitution des trois nouvelles sociétés. Il a vérifié

et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société ainsi que du projet de scission. Il constate par ailleurs que la scission se trouve réalisée au 22 novembre 2004 et que les effets prévus à l'article 303 de la loi du 10 août 1915 s'appliquent, notamment que la Société scindée cesse d'exister. Il n'y avait pas d'obligataires dans les sociétés impliquées dans la scission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: E. Dôme, F. Bourgon, L. Hausman, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, vol. 145S, fol. 83, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

J. Elvinger.

(104789.3/211/1118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

---

### **INTERIOR RENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 63, rue des Trévires.

R. C. Luxembourg B 86.904.

Les comptes annuels au 30 juin 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06211, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour INTERIOR RENT LUXEMBOURG

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(105348.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

---

### **INTERIOR RENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 63, rue des Trévires.

R. C. Luxembourg B 86.904.

Les comptes annuels au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06216, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour INTERIOR RENT LUXEMBOURG

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(105350.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

---

### **SOFINOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 35.986.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 décembre 2004.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(000381.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2005.

---